

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale  
**Monsieur Patrick CRAHAY, Directeur**  
*Direction des Monuments et des Sites –*  
A.A.T.L.  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 BRUXELLES

V/Réf. : SD/2322-0038/01/2006-088PR  
N/Réf. : AVL/cc/FRT-2.47/s.505  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne : FOREST. Avenue Molière, 151 (arch. B. Dewin). Reconstitution des pochoirs des pièces du rez-de-chaussée.  
**Demande d'avis de principe**  
(Gestionnaire du dossier : M. S. Duquesne)

En réponse à votre lettre du 1<sup>er</sup> août 2011 sous référence, reçue le 2 août, nous avons l'honneur de vous communiquer ***l'avis de principe*** émis par notre Assemblée, en sa séance du 17 août 2011 concernant l'objet susmentionné.

Depuis que la CRMS a émis un avis favorable sous réserve sur le projet de restauration de la maison personnelle de l'architecte Jean-Baptiste Dewin en 2009, les recherches ont été poursuivies par les auteurs de projet sur le décor intérieur.

Suite à la découverte de motifs au pochoir sur les murs des pièces de vie du rez-de-chaussée, une nouvelle étude a été réalisée. Les motifs de ce papier peint sous-jacent s'accordent avec les vitraux et le plafond. L'intention est de restituer ces motifs qui correspondent à la période de référence 1906-1907 — alors que la période de référence du projet autorisé en 2009 était la situation connue en 1922, après les transformations de la maison par Jean-Baptiste Dewin lui-même.

La CRMS est interrogée pour avis de principe préalable sur ce changement de parti et sur la nouvelle orientation du projet. Comme la DMS, elle encourage le demandeur à poursuivre dans cette voie qui semble justifiée par les découvertes récentes et qui aurait le mérite de la cohérence par rapport aux choix qui ont été déjà effectués pour la restauration du hall d'entrée.

Une telle restitution exige toutefois un effort considérable qui ne prendra tout son sens que pour autant que ces éléments de décor soient aussi remis en situation du point de vue de leur contexte. Ceci suppose la poursuite d'un certain nombre d'études déjà entamées ainsi qu'une évaluation des conséquences de ce changement de parti sur l'ancien projet.

Pour conduire cette entreprise à bonne fin, la CRMS demande de :

- Vérifier la pertinence de l'ensemble du projet précédent (réalisé dans une tout autre perspective) à la lumière du nouveau parti adopté. Si le projet consiste aujourd'hui à restituer les frises et cadres de la pièce avant (future bibliothèque), est-il réellement indispensable que la forme du mobilier empiète sur ces restitutions ? Quid du traitement du mur de séparation entre l'ancienne salle à manger et le hall dont la baie a été modifiée en 1922 ?
- Identifier le plus exactement possible la mise en œuvre originelle du papier peint à pochoirs et son aspect (couche de papier d'apprêt sous le papier peint ? léger gaufrage du papier de décor, de type « papier buvard », lui donnant un aspect velouté ? décor au pochoir réalisé in situ et sur mesure à l'aide d'une peinture à l'huile au rendu satiné.
- documenter les éléments de décor qui constituaient le complément des pochoirs :
  - . Identifier les peintures (matière et teinte) de toutes les parties des plafonds actuellement peintes en blanc et les peintures des faux lambris,
  - . Identifier les peintures (matières et teintes) de toutes les menuiseries des pièces du rez-de-chaussée ;
- Effectuer un rendu complet (élévation des murs + plafonds) de la polychromie d'origine mise en place par Dewin dans les 3 pièces du rez-de-chaussée de manière à donner une idée précise des différentes harmonies et de la manière dont les raccords entre les teintes, les matières et les locaux s'articulaient ;
- Effectuer une proposition de restitution de ce décor sur le plan technique (mise en œuvre) et esthétique (polychromie), incluant le nouveau mobilier. Pour l'instant, le projet précise : « Les menuiseries seront peintes dans un ton neutre blanc cassé de la même manière que le nouveau mobilier ». Il serait plus logique de les traiter séparément et de réfléchir à l'inverse, c'est-à-dire de peindre les menuiseries selon le décor qui accompagnait les pochoirs en 1907. Si un effort considérable est consenti pour restituer les pochoirs, il convient de les remettre aussi en situation afin de leur redonner tout leur sens. Le ton des menuiseries devrait donc être défini par une étude stratigraphique et non par un nouveau mobilier. Ce qu'il advient du nouveau mobilier fera l'objet d'une réflexion ultérieure. En toute logique, les meubles devraient reprendre la teinte des lambris qu'ils cacheront pour maintenir l'équilibre chromatique du décor d'origine. Mais ces questions ne doivent pas se discuter de manière abstraite. Il convient, avant toute décision, de fonder la réflexion sur un rendu global de la polychromie d'origine (voir ci-dessous);
- Réaliser des tests in situ préalablement à l'approbation définitive des aspects techniques de la restitution du papier et de son décor de pochoirs.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. VAN DESSEL  
Vice-Président

Copie à : - A.A.T.L. – D.M.S. : M. S. Duquesne  
- MA2, M. Francis Metzger, rue de Toulouse, 27, 1040 Bruxelles